



الرئيسة La Présidente

Nouakchott, le 30 MAY 2024 انواكشوط، في

Numéro: الرقم:
ARMP/Pr: 084/24 س ت ص ع:

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 30 mai 2024, sur le recours introduit par MTC contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP de l'Agriculture (MA), du marché relatif à la « réalisation, en deux lots, des travaux d'aménagements hydro-agricoles du périmètre irrigué de Regba de 1575 ha et le recalibrage de l'axe Koundo-Diou-Ngalang-Koundi sur 25 500 ml et reprise de l'ouvrage de contrôle de Diou », objet de l'AOI N°01/T/CPMP/MA/PATAM/2023:

- Dit fondé le recours ;
- Ordonne l'annulation de l'attribution provisoire et la reprise de l'évaluation conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr.

Khadija BOUKA

